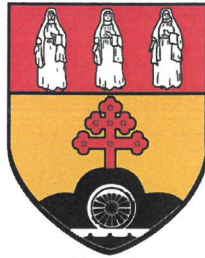


ADMINISTRATION COMMUNALE



L-9905 Troisvierges
(Grand-Duché de Luxembourg)

AVIS AU PUBLIC

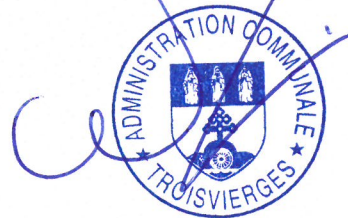
Conformément à l'article 24, alinéa 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à la protection et la gestion de l'eau, le public est informé (**pendant 15 jours**) par affichage à la maison communale que

Le Syndicat Intercommunal de Dépollution des Eaux résiduaires du Nord (SIDEN) a introduit une demande d'autorisation relative au renouvellement de l'autorisation EAU/AUT/15/0979 concernant la réalisation de la station de pompage "Scheller" et d'une conduite de refoulement dans la rue "Wilwerdangerweeg" à Basbellain.

Le dossier est enregistré sous le numéro EAU/AUT/15/0979/R20.1.

Troisvierges, le 26 mars 2020
le bourgmestre,
signé E. Mertens

pour le secrétaire,



Transmis en copie à l'Administration de la Gestion de l'Eau, 1, avenue du Rock'n'Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, suite à sa lettre du 23 mars 2020, no. dossier EAU/AUT/15/0979/R20.1.

Troisvierges, le 26 mars 2020
le bourgmestre,
signé E. Mertens

pour le secrétaire,



(enlever le 13.04.2020)